

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2026-081**

**Objet : N°2024-12-05 – Marché public de travaux d’extension d’un centre technique des déchets**  
**Lot n°5 : Menuiseries intérieures**  
**Modification n°1 : Approbation de prestations supplémentaires**

**LE PRESIDENT**

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n°2023-150 du 6 juillet 2023 et n°2025-234 du 16 décembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d’exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°2026-070 du 17 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d’exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2025-048 en date du 19 juin 2025 portant attribution du marché public, passé en procédure adaptée, à la Société MAC à Miribel (01), concernant les travaux de menuiseries intérieures constituant le lot n°5, pour un montant total HT de 48 037.08 € calculé sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et pour une durée de réalisation des travaux de 7 mois ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l’exécution des travaux et afin de maintenir une température agréable dans les différents volumes du bâtiment et garder de la confidentialité dans les bureaux des agents, il convient, par modification n°1, de procéder à l’ajout de stores intérieurs sur les fenêtres en façade et celles donnant sur les couloirs de circulation pour un montant total de 7 059.21 € HT ;

- **APPROUVE** la modification n°1 relative au marché public de travaux de menuiseries intérieures constituant le lot n°5 et ayant pour objet des prestations supplémentaires.
- **PRECISE** l’augmentation du montant initial du marché, induite par la modification n°1 est de 7 059.21 € HT soit 14.70 % en application des dispositions prévues à l’article R2194-8 du Code de la Commande Publique et porte ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 55 096.29 € HT.

- **DÉCIDE** de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le **16 JUIN 2026**  
Publiée le

16 JUIN 2026

Fait à Chazey-sur-Ain, le 15/06/2026

Le Président  
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

